

Vers l'implosion des Foyers de charité ?

L'excellente réputation des Foyers de Charité est très surfaite. Cofondés par une vraie sainte sur le chemin des autels, la vénérable Marthe Robin (1902-1981), et par un chanoine entrepreneur, le Lyonnais Georges Finet (1898-1990), les Foyers sont aujourd'hui loin d'être restés dans l'esprit de leurs fondateurs.

Certes, ce sont encore des lieux où les chrétiens et les personnes en recherche peuvent trouver un approfondissement bénéfique lors de retraites d'une semaine en silence, encore que la prédication soit très marquée par endroits par le sensationnalisme charismatique, voire traditionaliste pour le Foyer de Taiwan. Mais les retraitants ne peuvent pas se douter de ce qui se passe dans les coulisses d'une communauté en si parfaite représentation. Elles sont en effet régies par une omerta au moins égale sinon supérieure à celle qui est en vigueur dans les plus grands mouvements

spirituels de l'heure : Opus Dei, Focolari, Communion et Libération, Communauté Sant'Egidio, Légionnaires du Christ, Chemin Néo-Catéchuménal, et pratiquement toutes les communautés qui se regroupent sous l'étiquette du Renouveau. Un gouvernement très centralisé, l'exercice abusif de la paternité du prêtre, le manque de liberté personnelle des membres, un statut canonique flou et en recherche, le pouvoir de la gestion et de la finance, l'exclusion sans ménagement de ceux et celles qui n'entrent pas dans les perspectives de la direction, l'escamotage des scandales pendant des décennies, voilà une partie des maux dont souffre cette fondation.

Combien de temps l'illusion pourra-t-elle encore être maintenue ? C'est toute la question que soulèvent les difficultés qui finissent par émerger même si on est encore loin d'arriver à tout savoir sur ce qui se passe exactement. □ Golias - Illustration de la Une : © DR

ÉDITORIAL

Enquête au cœur

des Foyers de charité

Christian Terras & Gino Hoel

L'origine des Foyers de Charité vient de la rencontre de Marthe Robin et de l'abbé Georges Finet, le 10 février 1936, à Châteauneuf-de-Galaure dans la Drôme. C'est par l'ouverture d'une école libre de filles dans une paroisse rurale relativement déchristianisée que l'œuvre des Foyers de Charité naît en 1934.

Deux ans plus tard, pour marquer le lien de l'œuvre avec la Vierge Marie, Marthe, - c'est ainsi que tout le monde finit par l'appeler -, demande qu'on apporte un tableau de Marie Médiatrice pour cette école. Marthe est paralysée et réussit à cacher tant bien que mal des phénomènes d'origine mystique comme les stigmates. C'est l'enthousiaste abbé lyonnais Georges Finet, sous-directeur de l'enseignement libre, qui est chargé de la commission. C'est lui qui reçoit la demande de Marthe, lors de cette rencontre, de prêcher la première retraite de cinq jours en silence

qui est la base et le point de départ de l'œuvre des Foyers de Charité. Il en devient le fondateur et le promoteur. Dans les quarante années qui suivent, les Foyers ne cessent de se développer dans le monde entier. Les vocations de laïcs affluent et de nombreux prêtres deviennent responsables de ces Foyers.

C'est dans un texte des fondateurs de 1973 que l'objectif des Foyers est défini pour la première fois : «*Les Foyers de charité sont des communautés de baptisés, hommes et femmes qui, à l'exemple des premiers chrétiens, mettent en commun leurs biens matériels, intellectuels et spirituels, vivent dans le même esprit leur engagement pour réaliser, avec Marie, comme Mère, la famille de Dieu sur terre sous la conduite d'un prêtre, le père, dans un incessant effort de charité entre eux et portent, par leur vie de prière et de travail dans le monde, un témoignage de lumière, de charité, d'amour, selon le grand message du Christ, Roi, Prophète et Prêtre.* » Les points forts sont le lien à la Vierge Marie par la consécration mariale montfortaine ; l'Eucharistie quotidienne avec la vie

d'oraison qui l'accompagne ; la recherche de l'unité dans la charité, non seulement dans la communauté mais dans l'accueil de tous ceux qui y viennent. Le projet est celui d'une vie évangélique intégrale menée par des laïcs. Un point essentiel pour les fondateurs, qui ne sera pas respecté par la suite, est le fait qu'il ne devra jamais exister de constitutions écrites ni de noviciat. La crainte de Marthe Robin était que son intuition soit transformée en un système gigantesque comparable à celui d'un grand ordre religieux.

Une dérive financière qui s'est rapidement mise en place

Fondés avant la guerre à un moment où le rigorisme janséniste marquait encore la vie de l'Eglise dans notre pays, la prédication de l'amour de Dieu a été ressentie comme une véritable libération par des générations de chrétiens. Mais comme toujours dans l'histoire de l'Eglise, la spiritualité attire les dons et l'œuvre s'est peu à peu enrichie considérablement au point qu'il fallut créer La Fondation des Foyers de Charité, reconnue d'utilité publique en 1972¹. Et les



© DR

affaires ne tardèrent pas à commencer. Dans une interview retentissante, le célèbre journaliste Pierre Péan révélait dans *L'Unité*, l'hebdomadaire du Parti socialiste du 8 juin 1984, le financement par le scandale des avions renifleurs du Sanctuaire du Foyer de Charité². Dans les années 2000, c'est le scandale du détournement de l'héritage de la propriétaire du Château Latour à Pomerol qui alimente la chronique. Après des années de procédure, la donation au Foyer de Charité sera reconnue valide et un non-lieu sera prononcé, sans omettre de reverser les sommes importantes dues au fisc. Aujourd'hui les bouteilles de Château Latour Pomerol sont marquées d'un discret « FDC » pour rappeler sur la bouteille que le propriétaire en est le Foyer de Charité. Sous la gestion toute-puissante de François Burel, secrétaire général de la Fondation, aujourd'hui décédé, les méthodes centralisatrices de soumission du spirituel au temporel, toujours continuées, vont se mettre en place. Déjà de son vivant, Marthe se plaignait qu'on ne la tenait pas au courant de ce qui se passait et qu'on passait outre ses avertissements. Plusieurs témoignages sérieux font part de ses doutes sur les dépenses somptuaires pour la construction du Foyer de Châteauneuf. Il est évident que Marthe avait eu l'intuition de

petites communautés évangéliques de laïcs fervents et pas d'une super organisation centralisée.

Une première tentative de reprise en mains...

Les trois dernières années de la vie de Marthe (1978 à 1981) furent marquées par une tentative d'OPA de son œuvre par les milieux conservateurs. Ont été à la manœuvre entre autres le célèbre Père Marie-Dominique Philippe, fondateur de la Communauté Saint-Jean, le Père Eberhard, Père du Foyer de Charité de Poissy et le Chanoine Larrive. Cela tourna court malgré l'appui du cardinal Renard, archevêque de Lyon. Les Pères de Foyer coulèrent le projet qui aurait dénaturé l'originalité de leur communauté en imposant un style d'ordre religieux, ce dont Marthe ne voulait à aucun prix. Elle mourut au début février 1981 dans des circonstances inexplicables.

... suivie d'une autre plus subtile

Dans les années 1970 commença dans l'Eglise le phénomène du Renouveau charismatique. Comme Marthe avait annoncé une nouvelle Pentecôte, une intervention divine qui aidera le monde à

réaliser son unité dans l'union des cœurs, les membres du Renouveau vinrent en masse à Châteauneuf, persuadés que cette nouvelle Pentecôte, c'était eux. Ils en sont d'ailleurs toujours convaincus, ce qui rend particulièrement difficile leur insertion dans l'Eglise car ils ont toujours l'idée que c'est eux qui doivent lui indiquer la marche à suivre. Quoiqu'il en soit, les responsables des Communautés inspirées par le Renouveau firent le siège de la chambre de Marthe. Nous n'avons que leurs témoignages et jamais celui de Marthe. Elle était bonne, très accueillante, discrète et réservée et elle ne disait jamais de mal de personne. Si bien que tous ces fondateurs et toutes ces fondatrices improvisés accaparèrent la notoriété de Marthe pour s'en servir à leur usage. Il suffit de penser à Olivier Fenoy, le fondateur de l'Office Culturel de Cluny qui a été dénoncé comme un mouvement déviant. Mais il n'est pas le seul. Ces communautés dites nouvelles racontent à qui mieux mieux, surtout si c'est inexact, leurs liens supposés avec Marthe³.

Elle est donc présentée comme la « *sainte patronne* » de ces communautés dont les fondateurs se sont révélés à 80 % être des



Marthe Robin © Cris'Créa

abuseurs, voire des prédateurs. Il ne faut bien entendu pas exclure les femmes parmi eux. Ils ont tous su tirer avantage de leur façon de raconter l'histoire pour attirer des vocations. Leur discours est imparable puisque le témoignage personnel de Marthe manque. Cette tentative de récupération va aujourd'hui plus loin. Devant la baisse des effectifs dans les Foyers, leurs imposants bâtiments d'accueil suscitent la convoitise. La Communauté de l'Emmanuel et celle du Chemin Neuf en particulier placent habilement et silencieusement leurs membres à l'intérieur des Foyers pour que cet ensemble ne soit pas perdu pour tout le monde le jour où il faudra passer la main. Eux savent déjà comment ils les utiliseront pour leur sens très particulier de l'évangélisation.

L'échec d'une béatification pourtant bien préparée

Cette récupération a aussi touché le projet de béatification de la vénérable Marthe Robin. Bien que Marthe ait dit : « *Obscure et ignorée, ce sera mon privilège dans le ciel* » et que son curé, le père Faure (1873-1955), ait affirmé à un témoin que c'était une grande sainte mais qu'elle ne serait peut-être jamais canonisée, tout a été tenté pour arriver rapidement à un résultat. On peut même légitimement se poser la question des moyens employés pour faire avancer le dossier quand on sait que le scandale des trafics de béatification a éclaté à Rome le 4 novembre 2015⁴. Malgré

cela, tout était prêt pour la Pentecôte 2016, date correspondant à la fin du mandat du Modérateur Général des Foyers, le père Bernard Michon. D'autant plus que cette béatification aurait été bienvenue pour la promotion du cardinal archevêque de Lyon dans sa campagne pour se positionner en vue d'un futur conclave. Il aurait pu se présenter comme le cardinal de la nouvelle évangélisation, telle qu'il la conçoit avec l'Opus Dei, les communautés du Renouveau et les Traditionnalistes⁵. L'évêque de Valence de l'époque, Mgr Lagleize, traînant un peu trop les pieds en raison de sa connaissance des dysfonctionnements internes des Foyers, fut subitement déplacé à Metz⁶. C'est le bras droit du cardinal Barbarin, le vicaire général qui lui était totalement soumis, Mgr Pierre-Yves Michel, qui fut nommé. Sa première mesure fut d'aller voir en personne les deux membres âgés les plus proches de Marthe pour leur faire signer l'autorisation de son exhumation. Ces deux bonnes personnes, bien qu'au courant du désir exprès de Marthe d'être enterrée dans sa tombe de famille avec les siens, impressionnées par la présence de l'évêque auraient même signé leur arrêt de mort. Les protestations vigoureuses du reste de la famille bloquèrent la tentative de récupération du corps de la « sainte ». Il faut dire que rien n'avait été négligé. Le Foyer avait racheté à la commune l'ancienne église de Saint-Bonnet-de-Galaure dans le but d'en faire un mausolée transitoire, en attendant la construction d'une basilique sur le site de sa ferme. De gigantesques travaux

d'infrastructures avaient déjà été réalisés à cet effet. Quarante hectares de terres avaient été loués aux paysans au prix fort⁷ pour le lieu de la célébration alors que les terrains de la vallée⁸ étaient retenus pour les parkings. Le Foyer tablait sur un chiffre de 80 000 pèlerins pour la cérémonie. Tout ce que Lyon et la Drôme compte d'acteurs influents pour la réalisation d'une telle entreprise avaient été retenus. Les gens de la vallée commençaient à préparer des gîtes pour ce futur pèlerinage et puis, tout à coup, le Foyer, la mairie de Châteauneuf et le diocèse de Valence annoncèrent publiquement qu'il ne fallait pas se précipiter. On apprenait peu de temps après que le dossier du miracle devait être recomposé. Le projet de basilique à la Plaine était abandonné, les terrains rendus à leurs propriétaires et un accueil plus modeste des pèlerins serait organisé derrière la ferme de Marthe.

Le délicat problème du rôle du « Père »

Comme on l'a vu, les fondateurs ne voulaient pas d'organisation centralisée de style religieux pour les Foyers. Cela a rendu dès le départ la vie difficile parce que rien dans le droit canon ne correspondait à ce style de vie. C'est ce qui avait provoqué la première tentative d'OPA des Foyers par les milieux catholiques conservateurs pour normaliser cette créativité et la récupérer au profit de leur idéologie. Depuis leur reconnaissance par le Conseil Pontifical

pour les Laïcs comme association privée internationale de fidèles en 1986, Rome essayait de faire évoluer les mentalités, mais difficilement.

En particulier sur la place et le rôle du « Père » dans la communauté. Deux styles de pères se sont en effet manifestés dans l'histoire du Foyer : les tout-puissants et les totalement soumis. Les tout-puissants se sont rendus coupables d'abus de pouvoir, de viol de conscience et aussi d'abus sexuels. C'est ainsi qu'on a appris la double vie du fondateur du Foyer de Roquefort-les-Pins, le Père René Bonnafous, mais aussi les abus sexuels du Père André Van der Borgh, responsable du Foyer de Charité de Tressaint en Bretagne, sans oublier ceux du Père Henri Oury du Foyer de Charité de Spa en Belgique. Récemment les activités pédophiliques du Père Michel Blard, couvertes pendant longtemps par son successeur et les membres de son Foyer de Baye, ont été révélées. Ces Pères sont décédés mais leurs victimes sont bien là, elles. Toujours vivant, le Père polonais du Foyer du Rwanda vient d'être tout récemment retiré de son ministère pour une mise en cause pour des affaires de mœurs qui restent à préciser. N'omettons pas l'abus

de pouvoir sur les consciences. Une femme, membre du Foyer de Châteauneuf, s'est fait mettre à la porte de ce Foyer sans rien et sans autre forme de procès par le Père Bernard Michon après qu'elle eut refusé de se confesser à lui. Ces abus de pouvoir sont légion et on ne compte plus les membres éjectés du Foyer sans explication et souvent détruits à vie, d'autant plus qu'ils avaient fait plus généreusement le don d'eux-mêmes dans une Œuvre qu'ils vénéraient⁹. Quant aux Pères totalement soumis, la direction des communautés à prédominance féminine leur règle leur sort d'autant plus durement qu'elle a été elle-même malmenée par les tout-puissants.

Des statuts difficiles à réformer

La fin du tout-puissant et sirupeux Bernard Michon¹⁰ était prévue pour l'assemblée générale des Foyers de Charité en juin 2016. Il espérait terminer en beauté avec la béatification de Marthe qui aurait servi de caution à son désastreux système de gouvernement. En 2015, la Fondation des Foyers de Charité avait versé l'équivalent de 3 000 000 d'euros aux Foyers du monde entier, façon de préparer leurs représentants à l'Assemblée en les rendant dociles. Le

langage de l'argent est compréhensible par tous, surtout par ceux qui ne parlent pas le français et qui, en venant à l'assemblée, demanderont innocemment ce qu'il faudrait mieux faire, ce qu'on leur indiquera avec une feinte candeur. Tout avait pourtant été si bien préparé qu'un imprévu pontifical du 9 novembre 2015 faillit tout remettre en cause. Bernard Michon, faisant fi des futures élections de l'Assemblée, avait très clairement indiqué son successeur dans la personne du Père Hervé Gosselin, responsable du Foyer de Tressaint. Très charismatique, formé par le Père Van der Borgh dont il feindra d'ignorer les comportements sexuels déviants devant ses victimes, Hervé Gosselin, du même sirop que Bernard Michon, est arraché à sa mission trop bien prévue pour devenir évêque d'Angoulême¹¹. Après avoir été un temps désarçonnée, la main de Michon se crut heureuse en repérant un prêtre charismatique du Sénégal, le Père Moïse N'Dione. Le plan est annoncé secrètement aux initiés le 11 janvier, lors de l'ordination épiscopale d'Hervé Gosselin. On fera venir le Père Moïse pendant quelques mois comme responsable du Foyer de Châteauneuf et

suite page 6

Les Dominicains s'ouvrent au monde

Des frères dominicains du monde entier étaient réunis du 8 au 13 juillet au Vietnam pour leur chapitre général. A cette occasion, ils ont élu le frère Gerard Timoner III comme nouveau Maître de l'ordre. Ce Philippin de 51 ans, connu pour sa sagesse et son humilité, est le premier Maître de l'Ordre venu d'Asie. « *La grande majorité des maîtres de l'Ordre étaient Européens. Il aura donc une manière différente de voir les choses* » estime le frère Miguel Ángel del Río, vicaire du Maître de l'Ordre. La charge de Gerard Timoner sera grande au vu des défis auxquels l'Ordre est confronté : la pertinence de la vocation dominicaine là où la concurrence des Eglises évangéliques se renforce (Asie, Amérique latine) ; le mode de gouvernement dominicain face à la crise de l'Eglise catholique ; le modèle de fraternité vécue au sein de l'Ordre. Son expérience passée au sein de la Commission théologique internationale au Vatican lui sera bien utile.

La soutane : symptôme d'un repli identitaire

Au sein de la dernière génération de prêtres, la soutane fait un retour en grâce. Les ventes sont sensiblement à la hausse. L'historien des religions Jean-François Colosimo analyse ce phénomène avec beaucoup de pertinence : « *C'est une restauration de la verticalité de la prêtrise, une réaction à la dissolution, dans la société, des prêtres au cours des années 1970-2000, quand ils étaient devenus des animateurs sociaux. Ils avaient alors abandonné leur soutane pour être*

en solidarité avec les gens, dans un rapport direct, selon une approche horizontale. La soutane est la marque d'une frontière entre l'Eglise et le monde. Elle permet de témoigner, au sein de la cité, d'un choix de vie radicalement différente. Quand on s'engage dans le célibat, dans des renoncements et des sacrifices, on accepte un sort séparé, on ne va pas vivre comme les autres. » Pas rassurant à une époque où l'Eglise souffre d'un manque de ponts avec la société civile et non d'un manque de barrières...

La chercheuse qui fait vaciller l'Eglise

Le Dr Ally Kateusz, chercheuse associée à l'Institut de recherche catholique de Wijngaards (Royaume-Uni), a récemment démontré qu'il existait des preuves que l'Eglise catholique avait dissimulé des œuvres d'art chrétiennes primitives montrant des femmes dans des rôles de prêtres et d'évêques. Dans ses recherches, elle a étudié trois artefacts antiques datant des V^e et VI^e siècles, qui représentent des femmes à l'autel de trois des plus importantes églises de la chrétienté : l'église Saint-Pierre de Rome, l'église Sainte-Sophie de Constantinople et l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Ses conclusions ont été présentées lors d'une réunion de la Société internationale de littérature biblique, qui s'est tenue cette semaine à l'Université grégorienne de Rome au début du mois de juillet 2019. Des pièces gardées secrètes jusqu'alors par les autorités ecclésiastiques passés maîtres dans l'art de maintenir un système patriarcal de domination masculine. □ A. B.

il sera propulsé responsable général des Foyers lors de l'Assemblée de juin 2016. Oh, merveille de Dieu : les résultats de l'élection de juin étaient connus dès le 11 janvier précédent. Partout ailleurs que dans l'Eglise, cela aurait invalidé l'élection. Pas pour les hommes de foi qui savent voir ce que les profanes ignorent !

Les attentes du Conseil pontifical pour les laïcs de la part de l'Assemblée générale étaient claires : réformer les statuts de façon à empêcher que le Père du Foyer de Châteauneuf ne soit pas le responsable général des Foyers de Charité ; retirer au Père de chaque Foyer le pouvoir de diriger spirituellement et de confesser les membres afin de respecter la séparation du for interne et du for externe. Apparemment, il s'agissait de deux bonnes mesures. Mais la séparation entre le rôle du Père du Foyer de Châteauneuf et celui de la direction générale de l'œuvre, désormais exercée par un modérateur général assisté d'un Conseil international, bouleversait complètement ce qui s'était passé depuis les origines et transformait, sans qu'ils s'en rendent bien compte, l'œuvre des Foyers en un énorme complexe international dirigé par un gouvernement très centralisé. D'autant plus que les jeux étaient faits d'avance. En invitant un « pont » du mouvement charismatique, Gérard Testard, formé aux méthodes contestées de la PRH¹² et ancien responsable du Mouvement Fondacio qui avait dû être délicatement poussé vers la sortie en raison de ses méthodes, la liberté de parole dans l'assemblée était verrouillée d'avance. Cela provoquera quelques tentatives de réactions par la suite, un peu partout dans le monde, mais la pression charitable est si puissante dans les Foyers de Charité que même à la dernière assemblée de tous les prêtres du Foyer en janvier 2019 la parole n'a pas pu s'exprimer. Chaque Père tremble au sens propre de se voir exclu de sa mission et renvoyé sans rien, ce qui continue d'arriver. Comme on dit : personne ne moufte, mais n'en pense pas moins. Dans une œuvre qui se revendique de la charité, les évictions se font avec du Saint-Chrême et pour qui est extérieur aux méthodes subtiles et feutrées de l'Eglise, personne ne voit rien tant le système est éprouvé¹³.

Invitation à l'espérance

D'après des témoins authentiques, Marthe Robin aurait vu à l'avance ce qui se passe. Elle a dit très nettement à plusieurs personnes

que les Foyers ressusciteraient. En bonne logique paysanne, dont elle était fort bien pourvue, avant de ressusciter il faut d'abord mourir. C'est ce à quoi nous sommes en train d'assister. Une communauté internationale où la liberté est verrouillée, où la parole de vérité est interdite sur à peu près tout¹⁴, ne peut pas continuer à vivre bien longtemps. Nul ne sait de quelle façon cela se fera mais le manque de vocations et la difficulté à trouver des prêtres d'envergure pour diriger une œuvre de cette importance rendent sa gestion de jour en jour plus difficile. Seuls des prêtres à la tête de petits-séminaristes prolongés désirent entrer dans les Foyers. Et le salut ne pourra pas venir de l'évêque de Valence, Mgr Michel, qui a accompli une visite canonique il y a quelques années avec une telle suavité qu'il mériterait un diplôme d'anesthésiste. Aucun membre des Foyers ne s'est effectivement demandé pourquoi l'évêque du lieu venait parler si gentiment avec chacun. Les communautés qui recrutent grâce à des méthodes éprouvées de violation du for interne attendent en louant le Seigneur le moment où on leur confiera une part de cet énorme patrimoine immobilier. On verra alors ce que valaient réellement leurs vibrations spirituelles¹⁵. Si les Pères, les membres et les amis des Foyers de Charité, et surtout leurs victimes, n'osent pas parler et dénoncer les abus, rien ne se fera. En attendant, les Foyers marchent vers leur implosion sans que les évêques ni Rome ne s'en inquiètent. □

1. On peut lire le dernier rapport du commissaire aux comptes sur le site http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/assocpt/pdf/2018/3112/779404987_31122018.pdf

2. http://62.210.214.184/unite/entier/web1984_06_08_562.pdf

3. Peyrous, Pompignoli, *Châteauneuf, carrefour de sainteté*, Editions Emmanuel-Foyers de Charité 2017. Le pompon revient à la cofondatrice de la Famille missionnaire de Notre-Dame qui déclare qu'elle a passé une nuit avec Marthe et que cette dernière lui a expliqué comment elle devait s'« imposer à l'évêque » [de Viviers] pour réussir sa fondation. (p. 100). Ce *Carrefour de sainteté* situé non loin du Carrefour du développement qui fut fatal au ministre Christian Nucci devait se révéler également fatal à Bernard Peyrous. Alors qu'il était postulateur de la cause de béatification de Marthe Robin, Bernard Peyrous fut rattrapé par des révélations concernant des « gestes gravement inappropriés » et fut mis à l'écart de ses ministères à l'abbaye de Fontgombault avant une tentative discrète pour le recaser dans le diocèse de Toulouse.

4. https://www.lepoint.fr/monde/la-face-sombre-du-vatican-05-11-2015-1979410_24.php

5. Ce qui représente un aspect non négligeable

du catholicisme français appelé par certains les « tradismatiques ».

6. D'après un témoin, il aurait eu cette réflexion : « *Ce qu'il y a de bien à Metz, c'est qu'il n'y a pas de Foyers de Charité.* »

7. Le montant de 1 500 euros l'hectare est évoqué.

8. Le montant serait de 2 500 euros l'hectare.

9. Il suffit de penser au suicide de Jean-Marie Ferru en mai 2013 au Foyer de Roquefort-les-Pins où il avait été écarté après qu'on lui eut retiré la direction du Lycée privé de garçons de Saint-Bonnet-de-Galaure. Pour sauver son honneur, ses cousins ont tenté une action en justice qui a malheureusement abouti à un non-lieu. On ne s'attaque pas impunément à une organisation internationale aussi puissante. Des évictions sans motif ont encore lieu actuellement à Châteauneuf et au Foyer de Courset. L'organisation est sans pitié pour les Pères de Foyer qui ne conviennent plus. C'est le cas du Père du Foyer de Combs-la-Ville, le père Bandelier, par exemple. Mais les Foyers prétendus de Charité révèlent l'exquisité de leurs moyens quand il s'agit de se débarrasser du Père Cotte, 94 ans, au Foyer de Sufferchoix à Lambesc. L'évêque du lieu, archevêque d'Aix, prête la main sans vergogne et sans scrupule à ce qui relève purement et simplement de la maltraitance à personne âgée. Si les victimes ne se défendent pas, comme c'est souvent le cas lorsqu'on est entré par idéal dans une communauté religieuse, les responsables se livrent à des actes arbitraires et à de monstrueux abus de pouvoir.

10. Alors que le Conseil central des Foyers agit comme le Politburo de l'ancienne URSS et vire allègrement les opposants, sans état d'âme et pour faute supposée contre les vibrations charismatiques, on comprend difficilement pourquoi Bernard Michon réside toujours dans le Foyer de Châteauneuf où il continue à tout régenter en sous-main.

11. Où il se comporte comme un Père de Foyer de Charité !

12. Personnalité et Relations humaines, méthode de formation psychologique fondée en 1970 par le Père André Rochais.

13. Cf. l'éviction d'un membre laïc du Conseil international qui a été évacué contre les statuts grâce à des calomnies alors qu'il avait été régulièrement élu par l'Assemblée. Cet abus de pouvoir caractérisé ne semble émouvoir personne, surtout pas au Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, à qui il en faut plus pour redresser une injustice dans une œuvre « bien vue » en raison de ses finances.

14. Même sur la présentation de la vie de Marthe que l'ex-postulateur, Bernard Peyrous, faisait manger et ramper sur ses avant-bras, affirmation qui fait protester tous les témoins sérieux de la vie de Marthe (cf. Peyrous-Gille - *Vie de Marthe Robin*, préface de Bernard Michon, Editions de l'Emmanuel-Editions Foyers de Charité, 2006, p. 69). Insensible à ces protestations et au rétablissement de la vérité sur leur fondatrice, la direction actuelle du Foyer continue à vendre ce livre comme si de rien n'était. Un Foyer peut-il être de charité s'il n'est pas d'abord de vérité ?

15. Cf. le sketch des Inconnus sur Skippy.